

SOCIÉTÉ VINICOLE DE LA MÉDITERRANÉE (1922-1933), Marseille, Paris

Société vinicole de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 26 décembre 1922)

Marseille, 24 décembre. — Sous cette dénomination a été constituée une société anonyme, au capital de 500.000 fr., ayant pour objet le commerce, la consignation et la commission des vins, des alcools et de leurs sous-produits, ainsi que tous autres produits alimentaires.

Les premiers administrateurs sont : MM. le marquis d'Alauzier ¹, château de Saint-Roman (Vaucluse) ; le comte d'Alauzier ², à Marseille, 385, rue Paradis ; Bernard de Gasquet, à Marseille, 86, rue Sylvabelle ; Édouard Jacquier, 257, rue Paradis, Marseille.

Le siège social est à Marseille, 1, rue du Jeune-Anacharsis.

¹ Marquis Louis d'Alauzier (1845-1928) : président de la Compagnie agricole de Guinée (1927). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Agricole_Guinee_francaise.pdf

² Comte Maurice d'Alauzier (1871-1950) : fils et successeur de Louis comme président de la Compagnie agricole de Guinée (1928). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Agricole_Guinee_francaise.pdf



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
 SOCIÉTÉ VINICOLE DE LA MÉDITERRANÉE,
 Société anonyme au capital de 500.000 fr.
 divisé en 5.000 actions de 100 fr. chacune
 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 août 1927.

Droit de timbre acquitté par abonnement Avis d'autorisation inséré au <i>Journal officiel</i> du 28 mars 1923
Droit de timbre acquitté par abonnement Avis d'autorisation inséré au <i>Journal officiel</i> du 15 décembre 1927

Statuts déposés en l'étude de M^e Jourdan et de M^e Malauzat, notaires à Marseille.
 La société a été définitivement constituée par les assemblées des 14 et 23 novembre 1922.

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
 entièrement libérée
 Un administrateur (à gauche) : M. d'Alauzier
 Un administrateur (à droite) : B. de Gasquet.
 Imp. de la Banque et des Cies d'assurance - Paris (4-28)

LES FAILLITES
JUGEMENT DU 12 JANVIER 1933
(*Le Matin*, 17 janvier 1933)

Société VINICOLE DE LA MÉDITERRANÉE, société anonyme au capital de 500.000 francs ayant pour objet le commerce de vins et alcools avec siège social à Paris, 64, avenue Ledru-Rollin (12^e) (juge M. Putois ; syndic M. Craggs).

Société vinicole de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 5 mars 1933)

À l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire, convoquée pour le 16 mars, figurent l'examen des causes qui ont entraîné le dépôt du bilan et, éventuellement, la dissolution de la société et la nomination d'un liquidateur.

Société vinicole de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 14 avril 1933)

Une récente assemblée extraordinaire a prononcé la liquidation anticipée de cette société anonyme au capital de 500.000 fr., ayant siège social à Paris, 64, rue Ledru-Rollin. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Eddy Copper Royer, à Paris, 66, rue de La-Rochefoucauld.

Société de la presse et de l'édition technique.
[Éditrice du *Courrier des pétroles*]
(*Les Documents politiques*, octobre 1933)

Par décision du 16 mars 1933, le conseil d'administration de la société décida de porter le capital de 600.000 francs à un million par l'émission de 400 nouvelles actions de 1.000 francs qui furent souscrites comme il suit :

M. Maurice d'Alauzier : 25 actions.

Le marquis Maurice d'Alauzier est le président-administrateur délégué de la Société vinicole de la Méditerranée.
